

PLANS DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS D'INONDATION
SUR LES COMMUNES DU BASSIN VERSANT AVAL
DU GARDON

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION DE LA COMMUNE DE
POUZILHAC

CARTOGRAPHIE DU ZONAGE REGLEMENTAIRE

Approuvé par arrêté préfectoral le :

16 septembre 2016

Légende:

	F - U = zone urbaine inondable par un aléa fort		R - U = zone urbaine inondable par un aléa résiduel
	F - Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa fort		R - Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa résiduel
	F - NU = zone non urbaine inondable par un aléa fort		R - NU = zone non urbaine inondable par un aléa résiduel
	M - U = zone urbaine inondable par un aléa modéré		Courbes isocotes
	M - Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa modéré		XX.XX Cote PHE extraite de la modélisation de la crue de référence
	M - NU = zone non urbaine inondable par un aléa modéré		

Echelle: 1/8 000e
0 125 250
mètres

